

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 28 novembre 2014
(convocation du 21 novembre 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Novembre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick
M. MAMERE Noël à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h
Mme VERSEPUY Agnès à M. MANGON Jacques
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à partir de 11h
Mme WALRYCK Anne à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme KISS Andréa à Mme. BOST Christine
M. TURON Jean-Pierre à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h50
M. VERNEJOUL Michel à M. ANZIANI Alain
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BERNARD Maribel à partir de 12h20
M. BOUTEYRE Jacques à Mme LAPLACE Frédérique
Mme BREZILLON Anne à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain

Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h10
M. DUBOS Gérard à M. DELLU Arnaud
M. FETOUEH Marik à M. ROBERT Fabien
M. GARRIGUES Guillaume à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h30
Mme JARDINE Martine à Mme FERREIRA Véronique
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice jusqu'à 10h25
M. LE ROUX Bernard à Mme BOUDINEAU Isabelle
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine jusqu'à 12h puis à M. MARTIN Eric
Mme PEYRE Christine à Mme LEMAIRE Anne-Marie à partir de 12h
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck à partir de 12h30
M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à M. HURMIC Pierre à partir de 12h30
Mme TOURNEPICHE Anne-Marie à M. TOURNERIE Serge
M. TRIJOULET Thierry à M. HERITIE Michel à partir de 11h05

EXCUSES :

Mme. CAZALET Anne-Marie
LA SEANCE EST OUVERTE

**Protocole d'accord transactionnel entre la société SA MALET et la Communauté
urbaine de Bordeaux
Autorisation de signature**

Madame MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2011/0502 le Conseil de Communauté a autorisé Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux à lancer et à signer le marché pour la réalisation de l'aménagement d'un giratoire allée de la réserve rue de Fieuzal ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

A l'issue de cette procédure, la Commission d'Appel d'offres, réunie le 04/01/2012 a décidé d'attribuer le marché correspondant à l'entreprise Malet pour un montant de 736 575,65 € HT soit 880 944, 48 € TTC.

Le marché n° 12087U a été notifié à l'entreprise Malet le 8 février 2012.

Le contexte a depuis changé avec l'évolution du projet à 2 x 3 voies de la rocade sur ce secteur, ainsi que les futurs accès du grand stade et les conséquences sur le schéma de circulation actuel. Le secteur étant en mutation, il est apparu opportun de reporter ce projet afin qu'il soit en cohérence avec son environnement.

Par délibération n°2014/0006 du 17 janvier 2014 le Conseil de Communauté a prononcé la résiliation du marché n° 120087U – Bruges SIM Bordeaux frêt, aménagement d'un giratoire allée de la Réserve / rue de Fieuzal conclu avec l'entreprise SA MALET pour un montant de 736 575,65 € HT et autorisé Monsieur le Président à signer et notifier la décision de résiliation pour motif d'intérêt général.

La décision de résiliation a été notifiée à l'entreprise le 22 mai 2014.

Par courrier du 3 juin 2014, le titulaire du marché a fait valoir son droit à indemnisation d'un montant de 41 355,95 € sans taxe correspondant d'une part à l'indemnité de résiliation pour motif d'intérêt général prévue au marché et représentant 5 % du montant hors taxe du

marché soit 36 828,78€ et d'autre part à 4 527,17€ correspondant au remboursement des frais et investissements engagés.

Après vérification des montants et des justificatifs produits par l'entreprise MALET, la Communauté urbaine de Bordeaux, reconnaît devoir s'acquitter auprès de la société du montant de 41 355,95 € sans taxe.

Ces sommes seront imputées sur le budget principal chapitre 67 – article 678 – programme 05 P 068O008 maintenance et exploitation de voirie.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante.

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code Civil et notamment son article 2044,

VU le Code des Marchés Publics, et notamment son article 95

VU la délibération n° 2014/0006 autorisant la résiliation du marché n° 12087U

VU la décision de résiliation notifiée à l'entreprise Malet le 22 mai 2014

VU le marché n° 12087 U – Bruges aménagement d'un giratoire au carrefour Allée de la réserve / rue de Fieuzal

VU le protocole d'accord transactionnel ci-annexé et les justificatifs mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L 2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Que les termes du protocole d'accord transactionnel ci-joint préservent les intérêts des parties

DECIDE

Article 1 :

Le projet de protocole d'accord transactionnel est approuvé.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer ledit protocole transactionnel.

Article 3 : la dépense correspondante est imputée sur les crédits du budget principal chapitre 67 – compte 678 – CDR gestionnaire TN00 – fonction de dépense 90

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté urbaine le 28 novembre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,

La Vice-Présidente,

Mme. CLAUDE MELLIER

REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 DÉCEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 9 DÉCEMBRE 2014